



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le trois juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures.

- LE MAIRE -

Po pyp steck u

ORDRE DU JOUR :

- **Convention avec la SACPA ;**
- **Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du CDG60 ;**
- **Créances admises en non-valeur ;**
- **Bons d'achats – Chaumont en fête ;**
- **Rétrocession de voirie – Rue Jules Flammermont ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire.**

Présents : Mesdames CUYPERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, PAN, PIEREN, SEGUIN, THIMOTÉE-HUBERT,

Messieurs BRIGANT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GÉRARDIN, GILLOUARD, MÉDICI, PARIS, RÉTHORÉ,

Pouvoirs : Mme BÉDÉE à M. DUVIVIER, M. GAILLET à Mme DOUDOUH, M. HUCHER à Mme LAMARQUE, M. RHALIMI à Mme THIMOTÉE-HUBERT,

Absents excusés : Mme BELHADJ, Mme PEREIRA, M. SCOUARNEC,

Secrétaire de Séance : Mme THIMOTÉE-HUBERT Sylvie.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2025_31 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA MISE EN FOURRIÈRE D'ANIMAUX

Considérant que la commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (art. L 211-24 du code rural et de la pêche maritime).

Des carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune doivent être conduits à la fourrière,

Vu la proposition de contrat du groupe SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) ayant son siège social à CASTELJALOUX et implanté rue de la Cavée aux Pierres à Beauvais, prévoyant une intervention 24h24 et 7jours/7 sur demande, sur la voie publique et selon le code rural, pour assurer :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, fusils hypodermiques) ;
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg (les frais afférents au traitement des cadavres seront à la charge du prestataire)
- Gardes sociales : les des carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente des personnes hospitalisées, incarcérées, expulsées ou décédées pourront être, à la demande du Maire, placés dans les locaux de la fourrière (dans la limite des capacités d'accueil du Centre Animalier) pour une durée maximum de 8 jours ouvrables. Avant la fin de ce délai, le Maire devra décider du devenir de l'animal en le confiant soit à une Association de Protection Animale, soit à une personne désignée par ses soins.
- L'exploitation de la fourrière animale
- Les frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés, loi n°99-5 du 6 janvier 1999)

- La cession des animaux à une Association de Protection Animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires.
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique.
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

Pour un coût annuel de 5 355,20 € hors taxe, soit 6 426,24 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec la SACPA.

N° / 2025_32 : ADHÉSION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/06/02 du 29 juin 2023 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/11/06 du 20 novembre 2023 approuvant la convention unique, son règlement général annexe et la grille tarifaire des missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

N° / 2025_33 : CRÉANCES ÉTEINTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande par mail de la trésorerie de l'Oise en date du 11/06/2025 sollicitant l'effacement des dettes de six contribuables,

Considérant que ces contribuables avaient au profit de la commune de Chaumont en Vexin des dettes d'une valeur de 881,33 € correspondant à des impayés de cantine et de taxe d'assainissement.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'effacement de dettes pour un montant total de 881,33 € ;
- **PRÉCISE** l'inscription de cette dépense au compte 6541 du budget communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

N° / 2025_34 : BONS D'ACHATS – CHAUMONT EN FÊTE

Madame le Maire expose qu'en préparation de l'évènement « Chaumont en fêtes », qui participe à l'attractivité du territoire et représente un intérêt public local de nature à justifier une participation de la Mairie à la bonne organisation de cet évènement, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le Maire à procéder à l'acquisition :

- D'un bon d'achat d'une valeur de 150 euros
- De deux bons d'achat d'une valeur de 100 euros

Ces bons d'achats pourront être dépensés auprès des commerçants du centre-ville participants à l'opération se terminant le 30 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget général de la commune pour un montant total de 350 euros.

N° / 2025_35 : RÉTROCESSION VOIRIE

Dans le cadre du permis de construire valant division n° 14321 T0020, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du transfert dans le domaine communal de voirie, parkings, espaces verts, réseaux et équipements communs hors eau et assainissement situés rue Jules FLAMMERMONT, sur les parcelles cadastrées AR-14 et en partie AR-115 (p) selon les limites convenues matérialisées en teinte bleu sur le plan annexé à la présente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au transfert dans le domaine communal de la voirie, espaces verts, réseaux et équipements communs hors eau et assainissement situés rue du

Gros Chêne, cadastré AR-14 et en partie la parcelle AR-115 (p) selon les limites convenues, à l'euro symbolique.

- Les frais du géomètre et du notaire sont à la charge de la SA hlm de l'Oise.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents et à intervenir dans ce transfert.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 23 mai au 3 juillet 2025 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
60632/ 6156	INEXYO	Mairie	Remplacement téléphonie générale	8 232,48 €
6156	ADICO	Mairie	Migration BL vers nouveau serveur	621,60 €
615221	BEAUFILS	Mairie	Remplacement vanne mélangeuse (chauffage Mairie)	1 822,52 €
6237	SEDI	Mairie	Reliure registres communaux	2 299,77 €
61551	GARAGE BOSSUT	Service Technique	Intervention mécanique Fiat Ducato (DK 481 YX) Ventilateur électrique	534,43 €
2128	PF BOYELDIEU	Cimetière	Reprise concession Cimetière	26 000,00 €
615232	VEOLIA	Voirie	Fourniture bouche à clé - RD 153 et 923	1 920,00 €
615221	MIROITERIE CAUCHOISE	Mairie	Remplacement vitre (porte vitrée) - Sinistre DOJO	521,39 €
2184	FACTORIA	Mairie	Remplacement onduleurs serveur	1 728,00 €
6156	FACTORIA	Mairie	Maintenance paramétrage firewall	594,00 €
6237	IMPRIM'GISORS	Mairie	Impression Lettre Chaumontoise	1 182,00 €
615232	STPEE	Eclairage public	Recherche défaut électrique / Audit rétablissement et reconstruction réseau (carrefour RD 153)	842,76 €
6067	ALDA	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme GAMBIER)	739,37 €

6067	ALDA	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme CADIOT)	707,50 €
6067	ALDA	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme LERZY)	680,32 €
6067	ALDA	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme ARJAKOWSKY)	623,27 €
6067	ALDA	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme GENTE)	699,58 €
6232	BV	ECP	Achat calculatrices CM2	1 099,45 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement mat et massif (RD153)	2 379,62 €
60633	VIRAGES	Voirie	Fourniture peintures routières (ruban - diluant)	739,20 €
215738	PROZON	Voirie	Acquisition panneaux signalétique voirie	1 142,72 €
215738	PROZON	Voirie	Acquisition panneaux signalétique voirie + pochoirs	1 095,46 €
6232	ESPACE EVENEMENT	Mairie	Guirlandes et fanions - Fête patronale	1 018,80 €
6067	ALDA	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme SCARLAKEN)	676,53 €
6156	GRAITEC	Mairie	Renouvellement licence AutoCAD	2 508,00 €
6067	ALDA	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme PENY)	620,18 €
21351	PONTE FERMETURES	Mairie	Changement menuiserie - Bureau compta	2 205,80 €
6068	TOLLENS	Ecoles	Peintures WC (bat B) ECP	882,90 €
60632	PROZON	Voirie	Brides fixations et collier (panneaux signalisation)	550,18 €
6067	NLU	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme JAECQUES)	691,63 €
60631	ADELYA	Mairie	Achat produit d'entretien mairie (juin 2025)	1 430,62 €
60631	ADELYA	Cantine	Achat produit d'entretien cantine (juin 2025)	1 433,41 €
60632	L'ATHANOR	ECM	Achat tapis ECM	810,00 €
215741	AUDILO	Cantine	Acquisition de deux indicateurs visuels de bruit SOUNDEAR II (outils pédagogiques suite relevé	1 273,81 €

2188 et 21848	ADEQUAT	Mairie	Jeux Parc Foulerie (filet à grimper-tyrolienne-portique 2 agrès) - Lot Chaises et Chariot	16 237,82 €
60636	ECHOPPE	Mairie	Habillement agents service scolaire	567,48 €
60636	CLINIC DRESS	Mairie	Habillement agents service scolaire	839,24 €
60632	COATRIEUX	ECP	Remplacement anti pince doigt ECP	984,96 €
60631	LABORATOIRES ACI	Service Technique	Produits entretien (service technique)	1 587,96 €
61551	EV AGRI	Service Technique	Boitier de coupe Tracteur tondeuse - RCK60	1 650,67 €
6283	DELOFFRE	Mairie	Nettoyages vitres bâtiments communaux / 2025	5 038,99 €
2151	AXE TP	Voirie	Elargissement chaussée Rue Augustin Auger	9 279,00 €
60633	QUADRIA	Mairie	Sacs papiers déchets verts (séniors)	1 470,00 €
6067	ALDA	Mairie	Achat fournitures scolaires ECP (Mme VILLENEUVE RENARD)	500,87 €
21318	BEAUFILS	Mairie	Réalisation espace WC + lavabo PMR / Salle des Fêtes	9 001,20 €
21312	BEAUFILS	Ecoles	Réalisation alimentation eau chaude ECP - B2	2 124,00 €
2151	SIGNALFAST	Voirie	Aménagement de sécurité (rue Augustin Auger)	10 901,52 €
21351	SEBI	Mairie	Création espace BLANCHISSERIE (machines - aménagement local)	21 508,27 €
6283	MDN	Mairie	Remise en état parquet SDF (été 2025)	560,00 €
615232	STPEE	Eclairage public	Ajout prise triphasée (place de la Foulerie - point forain)	863,47 €
615232	STPEE	Mairie	Remplacement lanterne de feu accidentée (rue de Laillerie)	1 100,83 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement lanterne EP accidentée (parking couvent des récollets)	816,79 €

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 23 mai au 3 juillet 2025 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
19/05	RUELLE DU MOULINET	NON
16/05	43 RUE DES LILAS	NON
23/05	ZI 43	NON
26/05	ZI 211 + ZI 158	NON
26/05	34 RUE PAUL JOURNEE	NON
06/06	66 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	NON

- ✓ Concession dans le cimetière communal du 23 mai au 3 juillet 2025 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
23/05/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 2, tombe 184
23/05/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 2, tombe 185
04/06/2025	30 ans	400 €	Clos 2, division 1, tombe 99 Ter

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 20 h 30